

Lycée Eugène Delacroix, Drancy

Conseil d'Administration du 3 mars 2015

Motions déposées par les élu-e-s du personnel

Motion sur les Indemnités pour Missions Particulières

La rentrée 2015 verra la mise en place du nouveau décret statutaire sur les obligations réglementaires de service des enseignants et du décret déclinant les missions particulières obéissant au volontariat que les IMP doivent rémunérer.

Ce décret ne reprend pas intégralement les décharges qui pouvaient être accordées sous certaines conditions dans les décrets de 1950 et ne cadre pas nationalement les missions et leur rémunération, garantie pourtant indispensable pour éviter certaines dérives et inégalités entre les personnels.

Le projet de décret ne hiérarchise nullement les missions, notamment celles qui ouvraient, sous certaines conditions, la possibilité de décharges dans les décrets de 1950 (chargés de laboratoire de Sciences physiques, SVT, Technologie, Langues Vivantes, cabinet d'Histoire / Géographie) ; en outre, il en cite d'autres susceptibles de conduire à des formes de hiérarchies intermédiaires antinomiques avec la liberté pédagogique, telle que des coordinateurs de cycle ou de niveau. Le mode de calcul reste donc opaque et risque de donner lieu à des divisions et conflits au sein même de l'établissement.

Les représentant-e-s du lycée jugent inacceptables, dans le projet de décret, plusieurs éléments :

- le taux de l'indemnité représentera une baisse de salaire pour beaucoup de collègues puisqu'il est prévu un taux fixe et moyen ne tenant pas compte du grade.
- il n'y a pas, pour l'instant du moins, de cadrage national dans la répartition des IMP.
- pour la première fois, il est envisagé de discuter d'une partie du salaire des enseignants en CA et la décision sur cette partie du salaire concernée par les IMP reviendra au chef d'établissement.

Les représentant-e-s du lycée Delacroix demandent donc que :

- l'ensemble des missions qui pouvaient ouvrir droit à décharges dans les décrets de 1950 soient obligatoirement reconnues, sous forme de décharges, afin de réduire la charge de travail.
- la reconnaissance des nouvelles missions intégrées dans les statuts soit prise en compte dans la dotation de l'établissement, notamment la coordination disciplinaire.
- la dotation horaire soit abondée dans ce sens.
- le décret cadre chaque mission ou type de mission avec le volume de la décharge ou l'indemnité correspondantes afin d'éviter le choix local de la rémunération des personnels.
- le taux de base de l'indemnité soit porté, au minimum, au niveau d'une heure supplémentaire de professeur agrégé afin qu'aucun personnel ne perde de rémunération en acceptant l'une de ces missions.

Motion sur la Dotation Horaire Globale, les effectifs de l'établissement et le dispositif Prépac

La SEP, déficitaire depuis déjà plusieurs années et dans l'attente du jugement du Tribunal Administratif auprès duquel elle avait déposé un recours (certains élèves de Bac professionnel n'ont jamais eu les heures d'enseignement réglementaires qu'ils auraient dû avoir), ne voit toujours pas ses moyens abondés de façon satisfaisante. Les élèves sont injustement, et *illégalement*, pénalisés.

La SEG, censée être « allégée » au niveau du nombre des élèves suite à l'ouverture du lycée du Bourget, ne voit aucune évolution en ce sens. Au contraire, une division supplémentaire de Seconde a été ouverte en dernière minute au mois de juillet dernier. Les locaux demeurent surchargés (et par ailleurs vétustes), et plusieurs divisions à 35 élèves sont prévues pour la rentrée 2015, alors même que de nombreuses salles ne sont pas en capacité d'en accueillir autant.

En ce qui concerne les nombreuses disciplines et options proposées au lycée et qui en font sa richesse, nous constatons une perte d'heures considérable, notamment en Espagnol et en Allemand.

Le dispositif Prépabac, bien que légitime et utile pour les élèves, impose des contraintes allant à l'encontre des droits des élèves en terme d'accès aux activités proposées par l'Association Sportive : les examens blancs de Prépabac ayant lieu le mercredi après-midi, tous les élèves de Terminale sont pénalisés et ne peuvent pratiquer les activités sportives de leur choix.

Au vu de ces différents problèmes, les représentant-e-s du lycée Delacroix demandent donc que :

- La DHG de la SEP soit abondée de façon réglementaire et permette les dédoublements requis pour un enseignement de qualité
- La DHG de la SEG soit abondée pour permettre le maintien de toutes les heures de langues vivantes actuellement proposées (Littérature en Langue Étrangère notamment)
- Les effectifs par division soient réduits, et qu'aucune nouvelle division ne soit créée « en dernière minute »
- Le dispositif Prépabac soit organisé différemment afin de ne pas entraver le fonctionnement de l'AS.